

"Bon pour accord"  
Le Vice Ministre des Transports de Russie  
K.K. RUPPEL (signature apposée)

"Bon pour accord"  
Le Président de la FLA de Russie  
V.V. ZABOLOTSKI (signature apposée)

Le Président de la SLA de Russie  
V.I. ZABAVA (signature apposée)

Le Président de la FV de Russie  
I.N. TARASSOV (signature apposée)

## REGLEMENT

**Sur la coopération du Département d'Etat de l'Aviation Civile  
du Ministère des Transports de Russie  
avec les groupements d'Associations aéronautiques de la Fédération de Russie  
visant à renforcer la sécurité de la circulation des aéronefs  
de l'Aviation générale de la Fédération de Russie**

## Objectifs du présent règlement

Le présent règlement définit les modalités de la coopération entre les parties concernées dans le cadre de la régulation de l'activité de l'Aviation générale en Fédération de Russie.

L'objectif du présent règlement est de promouvoir l'Aviation générale en Fédération de Russie.

Les groupements d'associations aéronautiques de la Fédération de Russie tels que:

- l'organisation de la Fédération de Russie "Fédération des aviateurs privés de Russie" (FLA);
- la Fédération Réunie de l'Aviation Ultra légère de Russie ( OF SLA de Russie);
- la Fédération d'Aérostation de Russie (FVR),

(ci-après dénommées Associations) réunissent la majorité des personnes (physiques et morales) pratiquant l'Aviation générale, et contribuent dans une large mesure au renforcement de la sécurité du trafic aérien.

Cette coopération entre les parties concernées est fondée sur les principes suivants:

- référence à la réglementation en vigueur, à la qualification et à l'expérience des spécialistes des Associations;
- élaboration et réalisation conjointe des mesures visant à assurer la sécurité des vols aériens;
- collaboration pour la réalisation des programmes d'Etat en matière d'Aviation générale;
- coordination des vols d'aéronefs dans l'espace aérien russe; harmonisation des normes et règles de l'Aviation générale de la Fédération de Russie et des normes et règles internationales ;
- mise en application progressive, dans l'activité des Associations, de normes et règles harmonisées en vertu du contrôle de l'Etat sur l'aviation civile ;
- collecte et analyse systématiques des informations sur l'organisation et la réalisation du trafic aérien.

Les Associations et le Ministère des Transports collaborent, dans les limites de leurs compétences respectives, à l'élaboration et à l'adoption du Règlement Fédéral de l'Aviation (FAP) qui tient compte des attentes des citoyens russes, concernant chacune des activités de l'Aviation Civile, et des nécessités afférentes à la sécurité aéronautique. Provisoirement, et en attendant l'adoption de ces normes et règles qui assureront le contrôle de l'Etat sur l'organisation et la réalisation des vols aériens, ces dernières, lorsqu'elles concerneront les membres des Associations, seront soumises aux conditions exposées dans l'annexe N°1.

## **Modalités de la coopération**

Les Associations fournissent les renseignements sur les aéronefs au Département d'Etat de l'Aviation Civile du Ministère des Transports de Russie selon la procédure définie par le Règlement N° NA-57-1r du 7 mars 2003 sur support électronique et papier.

Les enquêtes sur les accidents et incidents aériens sont effectuées selon les procédures en vigueur, avec la participation de spécialistes, membres des Associations.

Une analyse conjointe du contrôle de la sécurité et de l'activité aéronautique est effectuée périodiquement (au minimum une fois par trimestre) au niveau des organismes territoriaux du transport aérien du Ministère des Transports de Russie (ci-après nommés TO du Ministère des Transports de Russie) et des antennes régionales des Associations, ainsi qu'une analyse de synthèse annuelle. A l'issue de ces analyses, des mesures sont élaborées et appliquées pour améliorer le niveau de la sécurité aéronautique.

## **Gestion et contrôle de l'activité des membres des Associations**

### Généralités

La gestion de l'activité aéronautique au sein des Associations est assurée par les responsables des organisations qui exercent cette activité.

Le contrôle de l'organisation de l'activité aéronautique des membres des Associations est assuré par les services de l'inspection du Département d'Etat de l'Aviation Civile du Ministère des Transports de Russie en collaboration avec les Associations.

Le Département d'Etat de l'Aviation Civile du Ministère des Transports de Russie organise, sur proposition des Associations, la formation et la titularisation des inspecteurs publics.

La coordination et le contrôle de l'activité des inspecteurs sont assurés par les responsables du Département d'Etat de l'Aviation Civile du Ministère des Transports de Russie et des Associations.

Les inspecteurs publics informent les organismes territoriaux (ci-après TO) du Ministère des Transports de Russie et les organismes centraux des Associations des cas de violation des règles de sécurité aérienne.

### Manifestations publiques

Pour les vols de démonstration lors de fêtes aériennes et autres manifestations publiques générant une grande affluence, il est nécessaire de procéder aux mesures de sécurité suivantes:

- contrôle opérationnel de l'état technique des aéronefs;
- élaboration et application des mesures adéquates pour assurer la sécurité des vols et la sécurité aéronautique;
- briefing des équipages des aéronefs concernant les conditions de vol spécifiques.

Les consignes de vol lors de manifestations publiques sont approuvées et arrêtées selon la procédure établie.

### Travaux aériens

Les membres des Associations sont autorisés à effectuer des travaux aériens à caractère non commercial aux conditions suivantes:

- avoir le personnel qualifié requis pour effectuer les travaux aériens en question;
- disposer de l'autorisation du Centre Technique d'Aviation générale pour l'agrément des aéronefs et des moyens techniques aux fins de travaux spécifiques;
- disposer de manuels techniques agréés pour la réalisation de travaux spécifiques;
- les travaux aériens chimiques exigent, par ailleurs, un certificat de conformité, délivré par l'Institut scientifique et commercial pour le recours à l'aviation dans le domaine de l'économie nationale, et autorisant l'utilisation desdits moyens et manuels techniques pour des travaux aériens chimiques spécifiques (pour ce qui est des substances en cause, se référer aux dispositions sanitaires 1.2.1077-01, par. 6.2.);
- être assuré pour les éventuels dommages causés par les travaux aériens, conformément à l'article 135 du Code de l'Aviation de la Fédération de Russie.

Les modalités d'exécution de travaux aériens sont soumises à l'agrément du TO du Ministère des Transports de Russie à la demande des responsables des Associations.

"Bon pour accord"

Pour le Département d'Etat de l'Aviation Civile du Ministère des Transports de Russie

Le Chef de la Direction  
de la Sécurité Aéronautique, V.A. ROUDAKOV (signature apposée) le 10.06.2003

Le Chef du Département de l'Exploitation, E.N. LOBATCHEV (signature apposée) le 10.06.2003

Le Chef du Département de la Navigabilité  
et du Développement Technique, A.V. ELISTRATOV (signature apposée) le 10.06.2003

Le Chef du Centre de  
"Planification et régulation du trafic aérien", E.S. TEYMOURAZOV (signature apposée)

Aeroconcept Training

## **Principes essentiels de l'organisation des vols aériens de l'Aviation russe**

### Pour les aéronefs de la Fédération des aviateurs privés de Russie

L'activité aéronautique des membres de la FLA de Russie est régie par les documents qui réglementent le fonctionnement de la FLA (cf. annexe N°2). Lorsque les membres de la FLA effectuent un vol, ils doivent avoir à bord de l'aéronef les documents suivants en cours de validité:

- Certificat d'immatriculation de l'aéronef délivré par le Département d'Etat de l'Aviation Civile du Ministère des Transports de Russie ou par la FLA de Russie;
- Certificat de navigabilité de l'aéronef de la FLA délivré par le Département d'Etat de l'Aviation Civile du Ministère des Transports de Russie ou la FLA;
- Licence de pilote privé avec les qualifications requises délivrées par le Département d'Etat de l'Aviation Civile du Ministère des Transports de Russie ou la FLA.
- Police d'assurance de responsabilité civile en cas de dommages subis par des tiers ou des personnes à bord de l'aéronef (en fonction du nombre de sièges);
- Police d'assurance vie et santé des membres de l'équipage (en fonction du nombre de postes).

La maintenance des appareils est assurée par un personnel titulaire d'une licence d'ingénieur en aéronautique avec les qualifications requises délivrée par Département d'Etat de l'Aviation Civile du Ministère des Transports de Russie ou la FLA de Russie.

Les immatriculations des aéronefs portés au Registre des aéronefs de la FLA de Russie comportent quatre chiffres arabes et la lettre "K". L'ancienne numérotation, comportant cinq chiffres arabes, peut être utilisée jusqu'au 01.09.2003.

### Pour les aéronefs de la Fédération Réunie de la SLA

L'activité aéronautique des membres de la SLA de Russie est régie par les documents qui réglementent le fonctionnement de la SLA (cf. annexe N°3). Lorsque les membres de la SLA effectuent un vol, ils doivent avoir à bord de l'aéronef les documents suivants en cours de validité:

- Certificat de navigabilité et certificat d'immatriculation de l'ULM délivré par le Département d'Etat de l'Aviation Civile du Ministère des Transports de Russie ou la SLA;
- Licence de pilote d'ULM mentionnant les qualifications requises délivrée par le Bureau des licences d'ULM du Département d'Etat de l'Aviation Civile du Ministère des Transports de Russie. Pour les élèves pilotes, le carnet de vol mentionnant les types de vol autorisés et visé par le Président de l'organisation ou l'instructeur;
- Police d'assurance de responsabilité civile en cas de dommages subis par des tiers ou des personnes à bord de l'aéronef (en fonction du nombre de sièges);

La maintenance des appareils de la SLA est assurée par un personnel titulaire d'une licence d'ingénieur en aéronautique avec les qualifications requises délivrée par Département d'Etat de l'Aviation Civile du Ministère des Transports de Russie ou la SLA.

Les immatriculations des ULM de la SLA comportent trois chiffres arabes et une lettre ou deux lettres, qui correspondent au nom de la région, et sont valables pour la durée de validité du certificat de navigabilité et d'immatriculation de l'ULM.

Pour les aéronefs de la Fédération d'Aérostation de Russie (FVR)

L'activité aéronautique des membres de la FVR est régie par les documents qui réglementent le fonctionnement de la FVR (cf. annexe N° 4). Lorsque les membres de la FVR effectuent un vol, ils doivent avoir à bord de l'aéronef les documents suivants en cours de validité:

- Certificat de navigabilité délivrée par le Département d'Etat de l'Aviation Civile du Ministère des Transports de Russie ou la FVR;
- Certificat d'immatriculation de l'aéronef délivré par le Département d'Etat de l'Aviation Civile du Ministère des Transports de Russie ou par la FVR de Russie;
- Licence de pilote d'aérostat délivrée par le Département d'Etat de l'Aviation Civile du Ministère des Transports de Russie;
- Police d'assurance de responsabilité civile en cas de dommages subis par des tiers ou des personnes à bord de l'aéronef;
- Police d'assurance vie et santé des membres de l'équipage;

La maintenance des aérostats de la FVR est assurée par un personnel titulaire d'une licence d'ingénieur en aéronautique avec les qualifications requises délivrée par Département d'Etat de l'Aviation Civile du Ministère des Transports de Russie ou la FVR.

**Liste des documents de la FLA de Russie régissant l'activité de ses membres**

1. Statuts de l'Association russe "Fédération des aviateurs privés de Russie";
2. Dispositions sur les modalités de délivrance des rapports techniques concernant les aéronefs de la FLA de la Fédération de Russie, les essais, l'immatriculation, l'exploitation et la délivrance des licences de pilotage;
3. Dispositions sur les modalités de délivrance des licences aux pilotes privés;
4. Instructions régissant la circulation aérienne des aéronefs de la FLA;
5. Règlement de l'aéroclub de la FLA;
6. Règlement du service technique;
7. Dispositions sur les modalités d'exploitation de la technique aéronautique au sein de la FLA;
8. Code FAI. Classification des pilotes. Classification des appareils.
9. Classification sportive unifiée pour toute la Russie (EVSK);
10. Normes de navigabilité des OTT SLA-85.
11. Procédure d'enquête sur les accidents et incidents au sein de la FLA.

**Documents régissant le fonctionnement de la Fédération Réunie de la SLA de Russie**

1. Statuts de la Fédération Réunie (OF) de l'Aviation Ultra Légère (SLA) de Russie;
2. Programme de la OF SLA;
3. Règlement du club de deltaplane (club de la SLA) au niveau national, régional et départemental;
4. Règlement du club associatif (club de la SLA);
5. Règlement N° 44/I du 19.12.1988 sur la classification des personnels spécialisés de l'aviation civile (modifié le 01.07.1998);
6. Système unifié de formation et de qualification des personnels de l'aviation civile (VSPS AL SLA-96);
7. Code FAI. Classification des pilotes. Classification des appareils. Chapitres O et K;
8. Classification sportive unifiée pour toute la Russie (EVSK);
9. Normes de navigabilité des deltaplanes - "Consignes techniques provisoires concernant les deltaplanes" (VTDD-80-84);
10. Normes de navigabilité des paraplanes (NLGP-95);
11. Normes de navigabilité des ULM VTT MDP-87.
12. Modalités d'immatriculation des ULM et d'apposition des numéros d'immatriculation (VTDD-80-84);
13. Règles de certification des ULM, 1988;
14. Instructions régissant la circulation aérienne des deltaplanes et paraplanes (NPPD-80);
15. Directives afférentes à l'organisation et à l'exécution des vols des ULM, 1987;
16. Dispositions sur les procédures d'enquête relatives aux accidents et incidents au sein de la SLA, 1981. Modifié en 1995;
17. Dispositions sur les modalités de réalisation des travaux aériens expérimentaux dans le domaine de l'utilisation des ULM dans l'économie nationale, 1988;
18. Direction de l'organisation et de la formation des sportifs en club de deltaplane, 1980;
19. Réglementation des compétitions en ULM;
20. Instructions relatives à l'accréditation des organisations pour l'exercice professionnel de l'aviation ultra légère, 1992;
21. Réglementation du tourisme aéronautique en ULM, 1995.

**Documents régissant le fonctionnement de la FVR**

1. Statuts de l'association "Fédération d'aérostation de Russie";
2. Instructions de vol et d'élévation d'aérostats (par région);
3. Dispositions N° 44/I du 19.12.1988 sur la classification des personnels spécialisés de l'aviation civile (modifiées le 01.07.1998);
4. Code FAI. Classification des pilotes. Classification des aéronefs.
5. Classification sportive unifiée pour toute la Russie (EVSK);
6. Normes techniques d'exploitation des prototypes d'aérostats AVS-TT-31;
7. Règles de l'expertise aéronautique technique et de l'agrément des prototypes d'aérostats (AVS);
8. Réglementation des compétitions d'aérostats;
9. Directives de l'officier de sécurité (recommandations de la Commission d'aérostatique RA1);
10. Réglementation de l'inspection de la Fédération d'aérostatique de Russie pour la sécurité des vols de prototypes d'aérostats.

Aeroconcept Training